Lot n° : **6**

Section : AS

N° : -

Superficie : 404 m²

Superficie de plancher maximale : 240 m²

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE NOTRE DAME DE MONTS

Route de la Rive

Lotissement à usage d'habitation
" Le Hameau de l'Océan "

autorisé par arrêté N°PA 085 164 24 C0005 du 4 mars 2025

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

document provisoire en attente des travaux et bornage des lots

PLAN DE SITUATION

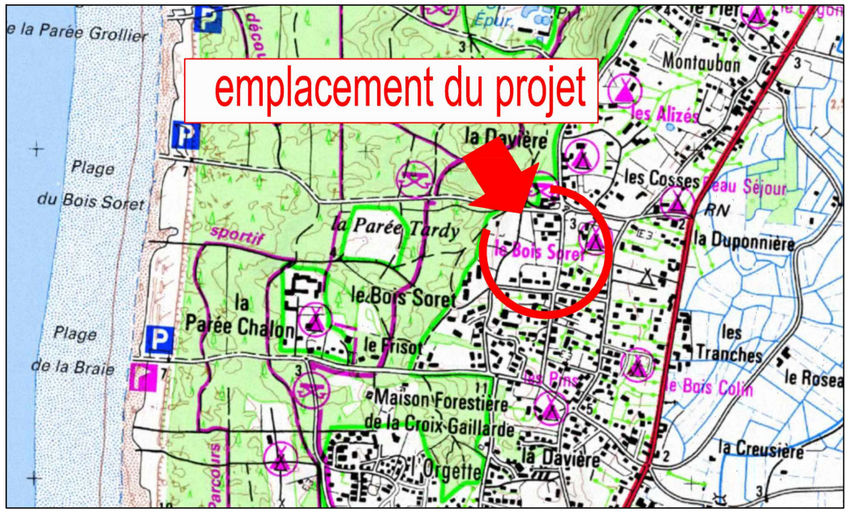

PLAN D'ENSEMBLE

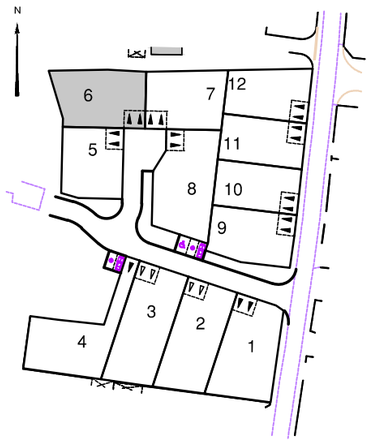

LÉGENDE CLÔTURE

A l'alignement des voies publiques et privées et sur un recul minimum de 3m par rapport à ces mêmes voies sur les limites séparatives, ou jusqu'au droit de la construction

Clôture composée soit :
- D'un grillage et d'une haie, d'une hauteur maximum de 1,40m. Le grillage sera implanté en limite avec l'obligation de planter une haie arbustive ou d'essences vivaces (composée d'au moins trois essences) à l'intérieur du lot.
- D'un mur plein maçonné et enduit ton pierre sur les deux faces, d'une hauteur totale de 1,40m.

Sur les autres limites

Clôture d'une hauteur maximale de 1,80m constituée soit :
- D'un grillage, doublé ou non d'une haie (composée d'au moins trois essences).
- D'un mur plein maçonné et enduit sur les deux faces.
- D'une clôture bois ajourée ou persiennée pour limiter la prise au vent.
- D'un muret réhaussé d'un dispositif à claire-voie.

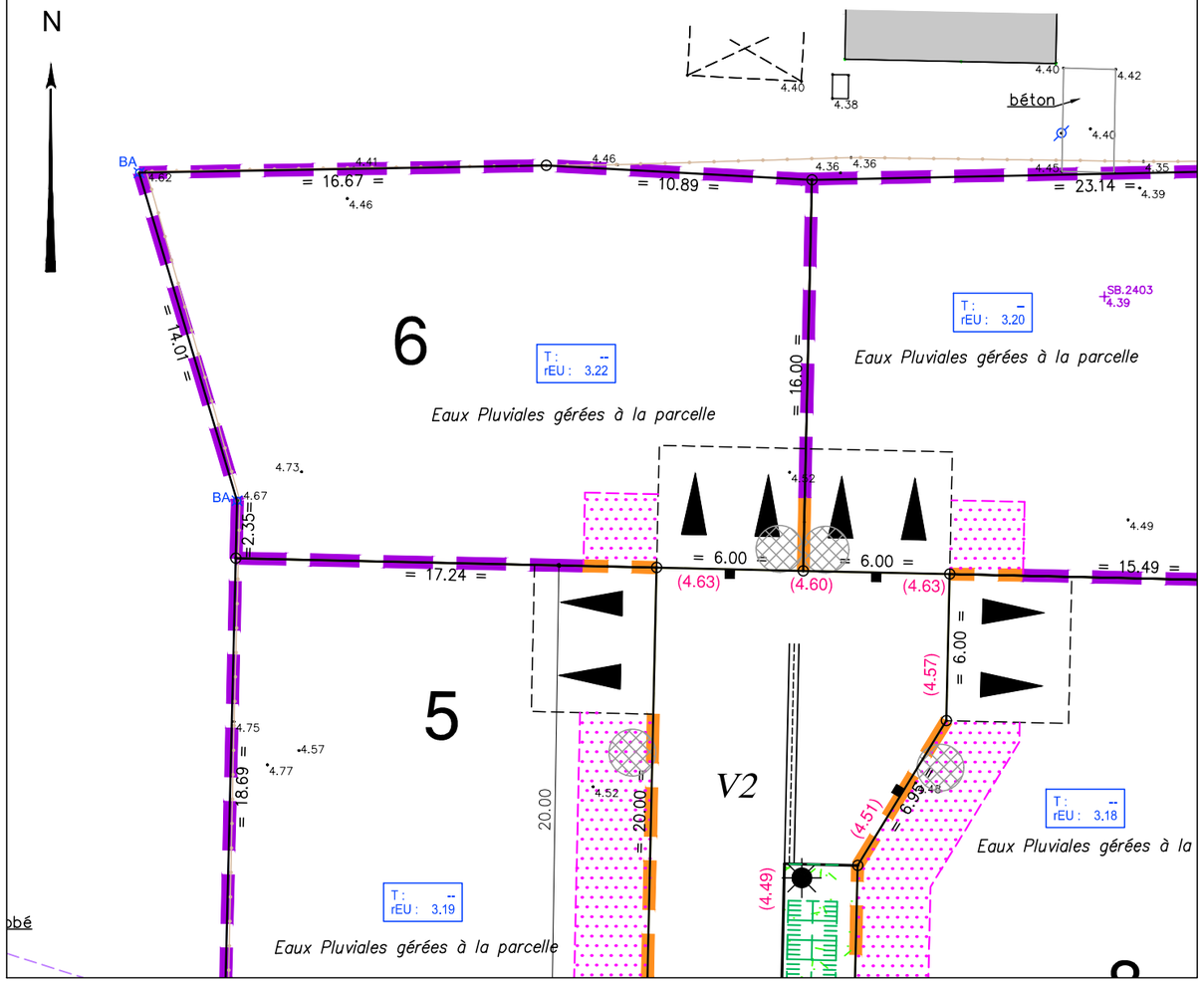

LEGENDE

- Zone non constructible
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum sauf le lot 4)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 – cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) – cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- ■ – regard tabouret EU
- T : - / rEU : 00.00 – cote tampon du regard EU / cote radier du branchement EU => cotes projet (à vérifier sur place)

Les eaux pluviales son gérées à la parcelle

- – candélabre
- – emplacement indicatif du coffret électrique/ du regard téléphone et du citerneau AEP
- – signe d'appartenance
- – signe de mitoyenneté
- – borne OGE

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

Maître d'Ouvrage

TERIMMO ATLANTIQUE
AMENAGEUR - PROMOTEUR
22, rue Benjamin Franklin
Bâtiment Le Phoenix
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Urbaniste-Paysagiste

Verstrada
URBANISME & PAYSAGE
46 rue Benjamin Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@verstrada.fr

Géomètre - Expert - BET VRD

GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
www.geouest.fr
46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER *L24161*
Référence AUTOCAD *L24161IND.DWG*

DATE *25/03/2025*
DATE DE MODIFICATION

ECHELLE *1/250*

0 5m 10m 20m

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE
www.geouest.fr